

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COUR D'APPEL : DOSSIER JEAN-PHILIPPE MAILHOT

L'AFPAD EST INQUIÈTE...

Montréal, le 28 novembre 2011 – C'est demain le 29 novembre que l'appel de Jean-Philippe Mailhot sera entendu. Ce dernier avait été accusé du meurtre de son épouse, la jeune chilienne Ana-Maria Salinas, 26 ans, qu'il avait rencontrée sur le Net et épousée deux mois avant le drame.

En 2008, Jean-Philippe Mailhot avait été reconnu coupable de meurtre non prémédité de sa femme, commis en octobre 2004. Elle a été poignardée à 34 reprises. Mailhot a prétendu que sa femme s'était transpercée la gorge avec un couteau pour se suicider et qu'il l'a achevée de 33 autres coups de couteau pour abrégé ses souffrances. Le 30 juin 2008, un jury a condamné ce meurtrier à la prison à perpétuité.

Un mois plus tard, l'AFPAD et la famille de la jeune Anna-Maria Salinas Norbakk furent indignées d'apprendre la décision du Juge Morissette de la Cour d'Appel du Québec de remettre en liberté Jean-Philippe Mailhot. Le juge a fait appel à l'article 679 du Code criminel canadien pour justifier sa décision considérant qu'il était dans l'intérêt public de remettre Mailhot en liberté.

Depuis plus de trois ans, Jean-Philippe Mailhot a pu jouir de sa liberté. Du côté de la famille de la victime la réalité est tout autre car, depuis sept ans, la famille d'Ana-Maria Salinas continue de souffrir à chaque jour de la perte tragique de cette dernière. Juste à la pensée que le procès puisse être repris au grand complet les rend déjà malades.

Par ailleurs, l'association est en accord avec la disposition du projet de loi C-10 mettant fin à la détention à domicile pour les contrevenants violents et dangereux. Pour les familles de victimes d'actes criminels, les criminels doivent purger leur peine derrière les barreaux et non dans leur salon.

À propos de l'AFPAD

Depuis sa fondation en 2004, l'AFPAD qui représente plusieurs centaines de familles au Québec, revendique pour ses membres une meilleure justice. Les criminels doivent recevoir des peines en relation avec la gravité des crimes qu'ils ont commis. Par ailleurs, l'AFPAD soutient sans réserve les initiatives en matière de prévention de la criminalité et de la violence.

-30-

Pour informations

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues

514.396.7389